

## GRILLE TARIFAIRES

ANNEXE 2

### TARIFICATION PRESTATION CI-DESSOUS

Frais de dossier : OFFERT

Tarif horaire TTC du lundi au vendredi (*Bénéficiaires APA ou sans PEC*) : 24,58€ soit 12,29€ après RI\*

Tarif horaire TTC du lundi au vendredi (*Bénéficiaires CNAV, MSA, Mutuelles...*) : 26,80 € soit 13,40 € après RI\*

Tarif horaire TTC les samedis, dimanches et jours fériés : 30,10 € soit 15,05 € après RI\*

- Entretien du logement et du linge
- Courses
- Aide au déplacement pédestre
- L'aide à la toilette et à l'habillage, aide aux lever et coucher (excluant les activités et les actes de soins réalisés sur prescription médicale et toilette au lit)
- L'aide à la préparation des repas et à la prise de repas
- Accompagnement dans vos déplacements
- Jeux, Stimulations

### TARIFICATION PRESTATION CI-DESSOUS

Frais de dossier : OFFERT

Tarif horaire TTC du lundi au vendredi :

27 € soit 13,50 € après RI\*

- Gros travaux d'entretien du logement
- Sorties, aide aux loisirs
- Soins d'esthétique à domicile
- Aides administratives
- Aide nouvelles technologies (informatique, tablette, téléphone portable...)

**Les prestations à 27 € feront l'objet d'une demande préalable auprès de notre service.**

Les frais de déplacement et de stationnement effectués pendant la prestation (courses, rendez-vous, sorties...) seront facturés comme suit :

**Le tarif kilométrique TTC est fixé à 0,57€/km**

**Devis gratuit** sur simple demande.

La participation de la personne accompagnée est variable en fonction d'une éventuelle prise en charge par un organisme financeur : Conseil Départemental (APA, PCH ou aide sociale), caisse de retraite, mutuelle, etc...

Cette prise en charge intervient en déduction des tarifs présentés ci-dessus.

Vous ne payez rien à l'avance et vous recevez une facture mensuelle au début du mois suivant.

Vous pouvez bénéficier d'un **crédit d'impôt égal à 50% des dépenses** effectivement supportées, retenues dans une limite annuelle de 12 000 euros, éventuellement majorée.

Vous ne devez déclarer, en effet, que les sommes restantes à votre charge.

Vous devez donc déduire des sommes payées, les aides que vous avez perçues, comme par exemple l'APA.

\* **RI** (*Réduction d'Impôts*)